



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 26 mai 2026 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 21.05.2026, par l'entreprise SAUR TLE SBPB, rue Pierre de Coubertin, 71100 CHALON SUR SAONE
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de branchement d'eau potable au 5 rue du marronnier, à partir du 15 juin 2026 et ce pendant 30 jours calendaires.
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune d'Henrichemont donne permission de voirie à l'entreprise SAUR TLE SBPB, rue Pierre de Coubertin, 71100 CHALON SUR SAONE, à compter 15 juin 2026, pour des travaux de branchement d'eau potable rue du marronnier

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit partie haute de la rue du marronnier, à compter du 15.06.2026 et ce pendant 30 jours calendaires

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20260526-2026_060-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/05/2026
Publication : 27/05/2026

Le Maire,
Frank JANSONNIE

Publié sur le site internet de la commune le 27-05-2026

